



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0277

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-crétation en 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinez, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellés, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0277**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de son programme d'actions sur la post-crédation en 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, EM Lyon Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son carnet de route pour la période 2011-2015, la CCIL a retenu, parmi ses objectifs prioritaires, celui de contribuer activement à faire de Lyon la référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Pour cela elle souhaite renforcer son implication dans le pilotage et le développement des actions du réseau d'agglomération sur l'accompagnement de la création d'entreprises, Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de l'action collective et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Le réseau L_VE et l'ensemble des structures qui le compose se sont concentrés, depuis l'origine, sur l'accompagnement des porteurs de projets en phase de création d'entreprise. Cet effort s'est traduit par une évolution positive des indicateurs de l'entrepreneuriat sur notre territoire. Pour amplifier l'impact de cette action, le réseau L_VE a porté ses efforts, à partir de 2009, sur la phase dite "post-crédation".

C'est dans le cadre de ces activités que la CCIL sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine, pour son appui au pilotage et pour la mise en œuvre de programmes dédiés du réseau L_VE dont, notamment, les programmes d'accompagnement sur la phase post-crédation. En effet, la CCIL propose de poursuivre son action de déploiement d'une offre adaptée aux entreprises de moins de 3 ans pour permettre aux jeunes chefs d'entreprises d'acquiescer les bases, les réflexes et les réseaux nécessaires au développement de leur entreprise dans la durée.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-4093 du Conseil du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 113 603 € au profit de la CCIL pour la mise en œuvre du programme d'actions "post-crédation" 2013, en complément de financements à hauteur de 105 260 € de la Région Rhône-Alpes au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité signée avec la Communauté urbaine pour la période 2010-2016.

Le bilan 2013 de l'activité de la CCIL dans le cadre de ce financement est le suivant :

Programme parrainage d'entrepreneurs

Cette action a pour objectif de mettre à disposition de l'ensemble des structures membres du réseau, des moyens mutualisés sur la question du parrainage des jeunes chefs d'entreprises par des parrains chefs d'entreprises expérimentés, capables d'apporter un soutien permanent ou ponctuel à ceux-là.

En 2013, le programme a accompagné 109 entrepreneurs (l'objectif initial était de 96).

Programme partenaires pour entreprendre

Ce programme a un double objectif : d'une part, il participe à la formation des jeunes entreprises aux pratiques commerciales et d'autre part, il vise à mettre en relation d'affaires les jeunes entreprises créées sur l'agglomération avec les grands comptes du territoire. 126 nouvelles jeunes entreprises se sont inscrites en 2013 pour participer à cette action collective. Au total, 177 jeunes entreprises participent à ce programme. Du côté des grands comptes et entreprises de taille intermédiaire, ce sont 10 acteurs qui sont engagés. 40 besoins ont été exprimés, 22 contrats conclus auprès de 13 jeunes entreprises pour un montant de 72 900 €.

Programme pack croissance

Ce programme propose une offre de suivi renforcée à des jeunes entreprises en croissance, ayant des salariés ou en phase de recrutement pour gagner en performance. 20 entreprises nouvellement inscrites en 2013 ont bénéficié de ce programme (conformément à l'objectif initial).

Ateliers "Soirée de la jeune entreprise"

La CCIL organise des soirées thématiques pour les jeunes entreprises (moins d'un an) afin de faire bénéficier aux créateurs de la présence d'experts qui peuvent répondre à leurs problématiques, partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes, rompre l'isolement auquel tout responsable d'une jeune entreprise est confronté (conférence de 2 heures animée par un consultant expert sur une thématique donnée).

En 2013, ces soirées ont mobilisé 360 participants (l'objectif initial était de 240).

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

En 2014, la CCIL poursuivra les 3 actions d'accompagnement en phase post-crédation.

Programme parrainage d'entrepreneurs

La CCIL poursuivra son travail de constitution et d'animation des 2 réseaux : parrains et jeunes entreprises. Elle assurera la constitution des binômes et l'animation transverse des 2 réseaux. Elle renforcera le parrainage d'appui : en complément du dispositif de parrainage qui s'inscrit dans la durée, les jeunes entreprises pourront bénéficier plus largement d'un conseil expert ponctuel sur une thématique pour laquelle un parrain expert pourra être mobilisé.

Objectif quantitatif : 100 binômes en 2014.

Programme pack croissance

Accompagnement annuel de 30 entrepreneurs (dont 20 nouveaux inscrits au cours de l'année 2014).
Cet accompagnement est composé de 4 grands axes :

- un accompagnement personnalisé après une phase de diagnostic,
- des formations complémentaires,
- le parrainage,
- le transfert vers les réseaux bancaires.

Ateliers "Soirée de la jeune entreprise"

Poursuite des soirées thématiques, avec un objectif annuel de 4 soirées thématiques pour 240 bénéficiaires dont 25 % des places (soit 60 places) ouvertes aux entreprises suivies par les acteurs du réseau L_VE.

Budget prévisionnel plan d'actions post-crétion 2014

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires	32 656	Communauté urbaine de Lyon	109 538
charges de personnel	262 042	Région Rhône-Alpes - convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	109 538
		Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	75 622
Total	294 698	Total	294 698

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 109 538 € au profit de la CCIL dans le cadre du programme d'actions post-crétion 2014 (soutien de 116 603 € en 2013).

La Région Rhône-Alpes apporte un cofinancement de 109 538 € à la CCIL, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 109 538 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en œuvre du programme d'actions "post-crétion" pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 65738 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.